

B - TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Acte en abrégé

ELEVATION

Décret n° 2025-325 du 24 juillet 2025.

Est élevé, à titre exceptionnel, dans l’ordre du mérite congolais :

A la dignité de grand-croix

M. OBENGA (Théophile)

Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.